

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 445

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191108

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Groupement stéphanois pour la mise en oeuvre du programme de réussite éducative - Avenant n°2 à la Convention de mise à disposition de personnel municipal - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 445

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191108

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Groupement stéphanois pour la mise en oeuvre du programme de réussite éducative - Avenant n°2 à la Convention de mise à disposition de personnel municipal - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne a repris le pilotage et la coordination du groupement stéphanois pour la mise en oeuvre du programme de réussite éducative.

Par délibération du 26 février 2018, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition gratuite de 5 agents municipaux auprès de ce groupement pour une durée de 3 ans (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020) : 4 agents à temps non complet et un agent à temps complet, soit 2,2 équivalent temps plein. Suite à mobilité de personnel, cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 par délibération du 2 juillet 2018.

□ **Motivation et Opportunité :**

Conformément aux objectifs fixés, ce sont 228 enfants/jeunes et 162 familles qui ont été suivis en 2018 (en 2017, 224 enfants/jeunes et 166 familles) : repérage des enfants présentant des difficultés de réussite éducative, puis accompagnement individualisé selon les situations. Des compétences internes à la ville sont ainsi mobilisées pour la mise en oeuvre de ce dispositif. Les agents concernés, issus des différentes filières apportent une ingénierie aux côtés des divers partenaires. Cette pluridisciplinarité des formations initiales de chacune des personnes mises à disposition, conjuguée aux compétences des partenaires, facilite une approche plus globale autour de l'enfant et avec la famille.

Cet investissement indirect de la ville autorise le maintien des financements de l'Etat, en direction des quartiers les plus fragiles (Crêt de Roc/Soleil - Tarentaize/Beaubrun/Couriot - La Cotonne Montferré) et permet, principalement, la rémunération de référents de parcours par quartier, en lien direct avec les bénéficiaires des actions individualisées ou collectives : enfants et familles.

□ **Contenu :**

Il y a lieu d'établir un avenant n°2 à la convention de mise à disposition du personnel en raison d'un mouvement au sein de l'équipe mise à disposition.

Il est proposé la mise à disposition gratuite de Madame Françoise ROUSSET en remplacement de Madame Céline FAURE à compter du 12 septembre 2019 comme suit :

- 40% ETP d'assistante de gestion administrative,

Cette mise à disposition déroge à la règle du remboursement car il s'agit d'une mise à disposition entre une collectivité territoriale et un Etablissement Public Administratif dont elle est membre et ce, conformément à l'article 61-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel						

supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel municipal au Groupement stéphanois pour la mise en oeuvre du programme de réussite éducative,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant n°2 dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
M. Samy KEFI-JEROME, Adjoint ne prend pas part au vote	
Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée	
Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY	